



Mairie de la Mole

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 083-218300796-20240312-DM2024_6-AU

DÉCISION DU MAIRE n° 2024-06

NATURE DE L'ACTE : 7-Finances – 7.10 Divers

OBJET : Tarifs communaux 2024

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil n° 2022/09/29-35 du conseil municipal du 29 septembre 2022 déléguant certains de ses pouvoirs au maire, et notamment l'alinéa 2, le pouvoir de « Fixer, sur l'ensemble du champ de la compétence, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées »

Considérant la nécessité de fixer les tarifs relatifs aux prestations municipales pour l'année 2024,

DECIDE

Les tarifs communaux 2024 sont fixés comme suit :

REGIE PHOTOCOPIES

Particuliers :

- Photocopie couleur A4	1.00 €
Photocopie couleur A3	2.00 €
- Photocopie noir / blanc A4	0.20 €
Photocopie noir / blanc A3	0.40 €

Associations Moloises :

- Photocopie couleur A4	0.50 €
Photocopie couleur A3	1.00 €
- Photocopie noir / blanc A4	0.10 €
Photocopie noir / blanc A3	0.20 €

MEDIATHEQUE

○ Molois	5 € / carte
○ Non Molois	25 € / carte

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

- Concession 30 ans pleine terre
- Concession 50 ans caveaux
 - o 2 places

Terrain	1 160.00 €
Caveau	1 240.25 €
 - o 3 places

Terrain	1 600.00 €
Caveau	1 477.06 €
 - o 4 places

Terrain	2 400.00 €
Caveau	1 622.97 €
 - o 6 places

Terrain	3 300.00 €
Caveau	1 877.72 €
- Case de columbarium 30 ans / 2 urnes 682.14 €

DROIT DE STATIONNEMENT ET LOCATION

- Emplacement taxi (forfait annuel) 150.00 €

LOCATION DE SALLE ET MATERIEL

- Centre Culturel « l'Astéroïde »
 - o Molois Journée 500.00 €
 - o Non Molois Journée 1 000 .00 €
 - o Associations Moloises gratuit
 - o Associations non Moloises (loi 1901) Journée 300.00 €
 - o Associations caritatives gratuit
 - o Syndic copropriétés Moloises gratuit
 - o Syndic copropriétés non Moloises 100.00 €
 - o Ménage / désinfection 150.00 €
- Tables / chaises au-delà de 10 tables et 20 bancs
 - o Particuliers / Sociétés 50.00 €
 - o Associations Moloises gratuit

RESTAURATION SCOLAIRE

- Tarif du repas enfant 3.35 €
- Tarif du repas adulte 4.90 €

- Terrasses devant commerce :

ZONAGE	SECTEURS	TARIFS
A	Place de l'église, le Clos des Vignes, Rue du Clocher (numérotation impaire), Rue du Four, Grande Rue (du Pont de la Verne à la Place de la Mairie : numérotation paire 2 à 26 et impaire 1 à 15)	25 € / m2 annuel
B	Place de la Mairie, Rue du Clocher (numérotation paire), La Chartreuse, Chemin de Maravieille, Chemin du Raïa (numérotation impaire), Place Emmanuel de Fonscolombe, Grande Rue (de la Place de la Mairie au Rond-Point Est	35 € / m2 annuel
C	ZAC Saint-Exupéry, Chemin du Raïa (numérotation paire), Escourche du Château, Rue du Château	15 € / m2 annuel Gratuité la première année d'exploitation

- Marchands ambulants hors marché (forfait mensuel) m2 20.00 €
- Manifestation sur domaine public (autre que terrasse) m2 10.00 €
- Déménagement / Emménagement forfait 20.00 €
- Echafaudage (mètre linéaire) 3 € / ml / jour
- Cirque, manège, animations pour enfants gratuité
Au-delà de 3 jours 50 € / semaine

Fait à La Mole, le 12 mars 2024

Signé : Le Maire, Sophie BARDOLLET